



Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (L.B.F.A.)

Formation de cadres sportifs

Moniteur Sportif Initiateur en Athlétisme

Nouvelle structure de la formation – Formation hybride (distanciel puis présentiel)

La formation Moniteur Sportif Initiateur en Athlétisme est à vocation pédagogique. Elle est destinée aux candidats désireux d'encadrer les jeunes en école d'athlétisme.

Toutes les informations sur le site LBFA

<https://www.lbfa.be/fr/moniteur-sportif-initiateur-athletisme>

Pré-requis

- Être âgé d'au moins 16 ans dans l'année de la formation (brevet homologué de l'Adeps remis lors des 18 ans) ;
- Avoir validé la formation MS Animateur en athlétisme (reconnu Adeps >= septembre 2017) ;
- Être lauréat (ou validation) des cours généraux Adeps du niveau Moniteur Sportif Initiateur. (Les éventuelles dispenses (totale ou partielle) sont à solliciter directement auprès de l'Adeps) ;
- Être en ordre d'affiliation à la LBFA ou dans une Fédération d'athlétisme régionale, nationale ou internationale reconnue par WA*** ;
- Posséder un niveau de pratique suffisant pour démonstration ;
- Ne pas être sous le coup d'une suspension effective au sein d'une fédération sportive ;
- Prendre connaissance du cahier des charges MSInitiateur à disposition sur [le site LBFA](#) .

Modalités d'inscription - Documents à fournir

- Remplir le formulaire d'inscription en ligne
- Envoyer les documents suivants à valerie.stranart@lbfa.be
 - o une copie du brevet MSAnimateur en athlétisme ;
 - o la preuve de réussite/validation des CG Adeps du niveau MSInitiateur ;
 - o une copie recto de votre carte d'identité ;
 - o la copie de l'attestation de réussite de la formation « 1ers soins en milieu sportif » (si déjà suivi (validité de 2 ans).

Si votre dossier est accepté, vous devrez effectuer le paiement du montant d'inscription et envoyer la preuve à Mme Stranart. Le paiement atteste de votre inscription définitive.

Profil de fonction

- Animer la pratique sportive ;
- Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu ;
- Focaliser son action sur la pratique ludique globale visant le développement des habiletés motrices générales préparatoires à la pratique spécifique d'un groupe / d'une famille de disciplines (voire d'une discipline sans verser dans la spécialisation) ;
- Fidéliser à une activité sportive sans toutefois pouvoir développer un apprentissage structuré, organisé et/ou formalisé ;
- Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce à l'athlétisme ;
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur.

- Continuer le développement des habiletés motrices générales ;
- Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques ;
- Motiver à l'apprentissage sportif ;
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par la pratique individuelle de l'athlétisme et en groupe ;
- Fidéliser la pratique de l'athlétisme dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
- Enseigner les règlements de la pratique compétitive ;
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.

Public cible

A l'issue de cette formation, le candidat pourra encadrer :

- Enfants de 10 ans et moins à la recherche de découverte athlétique ;
- Pratiquants novices et débutants de 10 à 13 ans en phase de formation de base.
- Sportifs en phase de formation de base ; débutants adolescents en phase d'initiation.

Schéma organisationnel général du dispositif de formation

Etape A : Partie générale > CG Adeps (prérequis à la partie spécifique)

Etape B : Partie spécifique

Etape 1 : *Bloc de cours spécifiques en E-learning (+/- 10 heures)*

↓↓ Si et seulement si étape 1 validée > accès à l'étape suivante ↓↓

Etape 2 : *Bloc de cours spécifiques en présentiel (+/- 40 heures sur 6 jours)*

Présence + participation active obligatoire.

↓↓ Si et seulement si étape 2 validée > accès à l'étape suivante ↓↓

Etape 3 : *Evaluation écrite (2 heures)*

↓↓ Si et seulement si étape 3 validée > accès à l'étape suivante ↓↓

Etape 4 : *Stage en club (10 séances).*

A finaliser dans les 4 mois qui suivent la réussite de l'examen écrit

Remarque : le module « 1ers soins en milieu sportif » est un préalable à toute homologation. Module externalisé à réaliser en autonomie à n'importe quel moment dans le parcours mais dans tous les cas avant la fin du stage.

Contenus, agencement et évaluation de la partie spécifique athlétisme

Prenez connaissance des informations en [cliquant ici](#).

Attention que l'agencement précis de la semaine de cours en présentiel peut être modifié.

Dossier de stage

Prenez connaissance des informations en [cliquant ici](#)

Session : Congé de détente 2025 – Louvain-la-Neuve

Dates Etape 1 : E-Learning à partir du samedi 08/02/2025
Etape 2 : Cours présentiel : du samedi 22/02 au jeudi 27/02/2025 (de 8h30 à 18h30)
Etape 3 : Evaluation écrite :
1^{ère} session > lundi 17/03/2025 à 18h
2^{ème} session > lundi 07/04/2025 à 18h
Stage (10 séances) : A fixer avec le MS

Adresse Hall sportif complexe Blocry
Place des Sports 1 à 1348 Louvain-la-Neuve
Entrée par la Boulevard de Lauzelle 5 (grille noire), parking le long du Boulevard.

Matériel Tenue sportive, chaussures pour intérieur et extérieur
PC, matériel pour prise de notes
Pique-nique ou accès à la cafétéria du Blocry

Inscription Pré-inscription en ligne obligatoire : minimum 6, maximum 20 candidats
<https://forms.gle/rY6MNGJy2hVDnaE18>

Payement 250€ pour les affilié(e)s LBFA
300€ pour les affiliés à un club d'athlétisme autre qu'à la LBFA et reconnu par World Athletics.
A verser sur le compte LBFA : BE94 7340 0478 2614
Communication : Nom Prénom + MSInitiateur congé de détente '2025'

Clôture des inscriptions¹ Mercredi 05 février 2025 4 à midi au plus tard ou quand quota minimum est atteint.

Contact Mme Valérie STRANART
valerie.stranart@lbfa.be - 02/47.47.202
Avenue de Marathon 119D – 1020 Bruxelles

¹ L'inscription définitive aux formations est conditionnée par
o l'acceptation du dossier complet (Cf. Modalités d'inscription)
o le paiement des droits d'inscriptions